



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : [clr@snui.fr](mailto:clr@snui.fr) <http://www.snui.fr>

**MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,**

**J'Y SNUI, J'Y RESTE**

**Bulletin de liaison du Comité**

**No 21**

MARS 2009

---

## EDITO

### *JE NE SUIS PAS RESPONSABLE DE LA CRISE*

*Ils nous répètent sur tous les tons, c'est la crise, elle est mondiale, oui mais c'est leur crise et leur mondialisme. Depuis des années déjà au nom de leur idéologie, au nom de leurs dogmes, au nom de leur mondialisation il font subir le chômage, les régressions sociales, les suppressions d'emplois et la mise à mal des services publics, les baisses de salaires, la perte de pouvoir d'achat.*

*C'est leur crise et c'est leur système, et toi, et moi, ne sommes pas responsables de leurs folies que nous avons toujours dénoncées, que nous avons toujours combattues. Alors oui j'en ai marre qu'aujourd'hui encore sans regret, sans remord, sans vergogne ils viennent nous dire qu'ils sont les meilleurs avec les meilleures recettes toujours faites sur les mêmes bases pour nous sortir de là où ils nous ont mis.*

*Et nous, il nous faudrait applaudir au petit pas qui serait fait dans les propositions de Sarkozy vers le social, applaudir à ses affirmations sans pudeur et sans fondement concernant sa volonté de refonder le capitalisme !!!!! Paroles, Paroles, Paroles ..... Parce que refonder le capitalisme c'est remettre en cause tout son corpus idéologique, tous les fondements de sa doctrine qui le nourrit, le porte, qu'il applique obstinément dans ses réformes et qu'il affirme vouloir continuer. Belle contradiction !!!*

*Qu'il ait déjà le courage de se remettre en cause réellement et qu'il le prouve.*

*Là tout de suite en supprimant le paquet fiscal, en arrêtant le cadeau des 40 Milliards aux entreprises qui sont sans effet sur l'emploi (dixit la cour des comptes qui n'est pas un ramassis de gauchistes), en ne faisant pas un cadeau supplémentaire de 8 Milliards sur la TP, et tout cela est justifié compte tenu des profits accumulés depuis tant et tant d'années et qui cette année encore atteignent des sommes faramineuses.*

*Comme l'écrivait le CLR-SNUI dans son communiqué de presse du 27 Janvier dernier constatant que les profits 2008, dégagés et à distribuer sont toujours aussi importants, le CLR-SNUI considère comme nécessaire une taxation exceptionnelle de ces profits qui permettrait de les faire participer à la relance. Cet argent serait beaucoup plus à la hauteur que la somme de 2,6 Milliards annoncés par Sarkozy et permettrait de faire plus de social pour les travailleurs pauvres, pour les retraités, et d'autres encore.*

*Il me souvient qu'en 1976 pour la sécheresse nous avons tous payé un impôt exceptionnel ; alors aujourd'hui face à cette crise exceptionnelle qui est de la responsabilité de leurs dogmes sur toujours plus de concurrence, toujours plus de profits, toujours moins de redistribution, moins de justice, moins d'égalité et bien oui ils peuvent payer, ils n'en mourrons pas et quant à nous espérons que le 19 Mars prochain se sera encore mieux que le 29 Janvier.*

## **LES BREVES D'AGEANOFISC :**

- *A écouté et regardé le Président de la République et il a été effaré, voir effrayé par sa façon de parler et par le vocabulaire qu'il a employé face à des journalistes du genre tétanisés, amorphes. Il a été encore plus effrayé quand il a entendu ses propositions de suppression de la TP et de la première tranche de l'IR. Cela s'est encore accentué quand le SNUI, a démonté et démontré que ces propositions présidentielles étaient dangereuses pour le budget de l'Etat, pour ceux des collectivités locales. Chiffres à l'appui cette démonstration du SNUI prouvait une absence de sérieux et un manque de crédibilité qui ne sont pas dignes du plus haut personnage de l'Etat. Sur cet aspect des choses il a remarqué la discrétion des médias, et n'a pas osé imaginer ce qu'auraient pu dire tous ceux (80%) qui appartiennent à Bouygues, Lagardère, Dassault, si cela avait été sa concurrente à la Présidentielle qui avait fait ces erreurs.*

- A dressé l'oreille lorsque le président de la République faisait remarquer que la TVA sur le chocolat noir était à 5,5% alors que la TVA sur le chocolat au lait était à 19,6%. Il faisait aussi remarquer une autre aberration. La TVA sur les livres est à 5,5 alors que la TVA sur les DVD et les CD est à 19,6%. Vous trouvez ça normal ? Et voilà pourquoi le dernier CD de Carla a fait un flop. Quand on connaît ses penchants et pour le chocolat et pour Carla, voilà comment peut naître une grande réforme fiscale !!

- *S'est souvenu de cette phrase dans l'édito de son mensuel préféré (1) le Mare Fiscum, Mare Nostrum No 20, « il prétendra peut-être écouter, mais cela va être très, très dur pour Sarkozy et ses amis de faire autre chose que ce en quoi ils croient profondément, ce sur quoi ils sont ancrés idéologiquement depuis toujours » Voilà, c'est fait !*

- A lu dans son hebdomadaire préféré (2), l'Unité, dans le No 916 en page 8 un article qui brosse (et pas à reluire) un sombre tableau de la DGFIP sous le titre « **Un cahos durablement installé** » il s'est dit que sous ce néologisme, le rédacteur suggère adroitement l'état cahoteux du chemin que fera prendre aux agents l'état chaotique de la réforme. Entre le pire de ces deux avanies, le choix est difficile, car si le cahot peut être bref et dur, le chaos lui perdure.

- *A lu aussi et ailleurs que les entreprises pouvaient souscrire comme pour les tickets restaurants ou chèques vacances, des tickets psy. Oui vous avez bien lu. Le salarié aura droit ainsi à dix séances gratuites chez un psychiatre, choisi sur une liste de praticiens agréés. Le but est de soulager le mal être et le stress liés à l'activité professionnelle. Si vous avez trop de travail, si les cadences et les objectifs sont insoutenables, si votre chef vous harcèle, une seule solution : le psy. C'est sûr, vous irez mieux.*

- A lu encore que le maire de Rodez avait écrit au Préfet et aux élus : députés, sénateurs, conseillers généraux du coin pour leur demander de venir dans les classes pour surveiller les enfants le jour de la grève du 29 janvier dernier. Encore une initiative à saluer.

(1) et (2) Pub !!!

# STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET RETRAITES

Quelques brefs rappels concernant les systèmes de retraites :

## **La retraite par Capitalisation.**

C'est le système par lequel individuellement on se constitue une retraite en épargnant une partie de ses revenus, en la capitalisant, en amassant donc de l'argent que l'on fait « travailler » en le plaçant, ce sont les fonds de pension. Ce système existait déjà avant guerre et il avait déjà fait faillite.

Au-delà de son aspect profondément injuste car défavorisant les plus modestes, il a été dans la période de mondialisation un élément essentiel de la financiarisation de l'économie et pour répondre à son besoin d'extrême rentabilité il est en grande partie responsable du chômage, du dumping social pour les actifs. Un fois encore la crise actuelle ruine une grande partie de ceux qui ont choisi ce système et démontre que les syndicats ont raison d'être opposés à la capitalisation en particulier au moment du rapport Charpin qui voulait développer des fonds de pensions à la française ( ??!!!)

## **La retraite par Répartition.**

C'est le contraire de la capitalisation puisque c'est un choix collectif de solidarité entre actifs, et de solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités. Les cotisations des actifs sont versées dans une caisse qui répartit ensuite les sommes encaissées pour payer les retraites. Au niveau des salariés du privé c'est le régime que tous les syndicats défendent.

## **La Pension des Fonctionnaires de l'Etat**

De par le Statut de la fonction publique un agent de l'Etat est considéré comme étant fonctionnaire durant sa période d'activité mais également quand il a cessé cette activité et l'Etat après lui avoir versé un traitement pour son travail lui verse ensuite une pension pour sa retraite. Il est alors inscrit au grand livre de la dette publique en reconnaissance de ses bons et loyaux services envers la collectivité nationale, envers l'Etat. En activité comme à la retraite le fonctionnaire de l'Etat est payé par le budget de l'Etat et donc par les impôts.

Nous ne sommes donc pas dans le système de répartition qui est basé sur l'existence d'une caisse, système que Juppé en 1995 voulait instituer et que nous avons alors combattu à juste raison. En effet, nous mettre dans un système de répartition serait une remise en cause du Statut et de la philosophie qui a prévalu à sa création. De plus, compte tenu de la politique de suppressions massives des emplois publics et des évolutions démographiques si nous étions dans un système de répartition le déséquilibre entre actifs et retraités mettrait très vite la caisse de répartition dans l'incapacité de payer la totalité des retraites au même niveau.

## **Défendre le statut c'est défendre le système actuel des retraites de la fonction publique d'Etat**

Si dans un passé récent nous avons déjà perdu le bénéfice de la péréquation qui permettait aux retraités d'être traités comme les actifs dans les cas d'évolutions favorables en points d'indices de leur grade, puis avec la réforme Fillon de 2003 subi les allongements de cotisations, la création des décotes, et perdu la bonification pour enfants, aujourd'hui, avec la RGPP les attaques et les remises en cause du statut sont d'une rare violence de par la volonté affichée, entre autres de supprimer la fonction publique de carrière pour la remplacer par une fonction publique d'emplois. Cette réforme est porteuse de graves remises en cause pour tous sur les notions d'indices de fin de carrière, sur la règle des 6 derniers mois du dernier indice qui dans le statut actuel est le plus élevé que l'on atteint en fonction de son grade et des ses annuités.

*Il y a bien nécessité aujourd'hui pour tous les fonctionnaires de l'Etat que nous sommes, actifs comme retraités, de se battre pour défendre le statut, tout le statut, sous tous ses aspects. Il y a aussi grande nécessité de se battre contre le dogme idéologique du moins d'Etat, moins d'impôt, moins de budget et donc moins de retraite, moins de pouvoir d'achat pour chacun d'entre nous.*

**UNE PERIODE D'ASSEMBLEE GENERALE  
POUR LES ADHERENTS DU CLR**

Dans les prochains mois vous allez être invités à :

- l'Assemblée Générale de la section SNUI de votre département,

**- l'Assemblée Générale du CLR à Paris le 26 Mars,**

**URGENCE SIGNALEE : Merci de nous renvoyer très rapidement  
votre bulletin de participation à l'AG et au repas**

- l'Assemblée Générale départementale de la FGR-FP.

**LE 27<sup>eme</sup> CONGRES DU SNUI LES 16-17 ET 18 JUIN 2009 A CAEN**

Durant ce congrès un repas et une réunion seront organisés pour les adhérents du CLR de basse et Haute Normandie. Une lettre d'invitation donnant toutes les conditions précises (jour, heure, lieu) sera envoyée à chaque adhérent de la région.

**PARTICIPATION DES CAMARADES DU SNUI DANS LES INSTANCES DES  
SECTIONS DEPARTEMENTALES DE LA FGR-FP**

Actuellement à la connaissance du bureau du CLR ce sont une quarantaine de camarades du CLR-SNUI qui sont membres des bureaux et/ou des Commissions exécutives des sections départementales de la FGR-FP. Une camarade du SNUI Christiane Griffaut est Secrétaire de la section FGR du Doubs

Si certains camarades se sont investis depuis de nombreuses années, il faut constater que leur nombre s'est fortement multiplié sur les 2 dernières années.

Lors des prochaines AG départementales de la FGR, le bureau du CLR invite tous les camarades du SNUI qui le souhaitent à se porter candidat dans les structures départementales (bureau, commission exécutive) de la FGR-FP.

Sur les 54 Syndicats membres de la FGR, le SNUI se situe actuellement en 4<sup>ème</sup> place de par son nombre d'adhérents, et compte tenu que nous devrions dépasser les 2 000 Adhérents en 2009 nous devrions avoir un siège de droit dans la CE Nationale selon les statuts de la FGR.

C'est pourquoi il est important qu'au niveau local les camarades du SNUI prennent toute leur place pour faire vivre la FGR.

**STAGES NATIONAUX CODERPA ORGANISES PAR LA FGR-FP:**

Dans le cadre des actions de sensibilisation et de formation organisées par le Secrétariat national de la F.G.R., un stage national destiné aux délégués des CODERPA s'est déroulé au siège parisien les 10 et 11 décembre 2008. Au sein d'un groupe de 14 stagiaires, 3 adhérents du CLR - SNUI participaient à cette session. (Suzanne Helmeringer, Claudine Thébaud, Philippe Bouffartigue)

Les séances de travail et de discussion ont concerné :

- L'organisation et le fonctionnement des trois échelons, national, régional et départemental des comités et des commissions ;

- Les organismes et dispositifs d'aide et de service aux personnes âgées et aux personnes dépendantes ;

- Les schémas gérontologiques départementaux.

Clair et appuyé d'une documentation pratique, ce module de stage apporte, sinon un savoir-faire complet, du moins une information élémentaire, indispensable aux délégués dans les CODERPA, titulaires ou postulants.

Un stage identique s'est déroulé les 14 et 15 janvier 2009.

Philippe Bouffartigue

# FINANCEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE

## - Quelques éléments de réflexions sur « le trou de la sécu »

Les débats concernant le déficit de la sécurité sociale sont presque toujours centrés sur les dépenses et sur l'obligation de toujours faire des économies en continuant la course infernale aux déremboursements, aux restrictions de crédits pour les hôpitaux, en mettant en œuvre ce que le politique appelle la maîtrise des dépenses de santé en stigmatisant les assurés sociaux accusés de dépenser sans compter voire de frauder. Ces débats là occupent toujours tout l'espace médiatique.

Par contre le débat sur le financement, sur les recettes donc qui alimentent le budget de la Sécu est souvent plus que limité alors qu'il mériterait un examen approfondi et des approches autres que celles mises en œuvre actuellement. Le budget de la sécurité sociale est de l'ordre de 400 Milliards d'euros qui proviennent des cotisations payées sur la masse salariale, de la CSG pour 75 Milliards d'euros (petit rappel l'IR dans le budget de l'état rapporte 55 Milliards), et enfin de 100 Milliards de transferts d'impôts provenant du budget de l'Etat pour compenser les allègements de charges sur les cotisations des entreprises présentés comme devant favoriser l'emploi.

## - Quelques constats sur le financement :

### *Tout d'abord pour les salariés*

La participation des salariés pour le financement est multiple puisqu'ils payent des cotisations sociales sur leur salaire, ils payent la CSG, ils payent aussi par le biais de leurs impôts qui sont transférés pour partie, enfin ils payent en qualité de consommateurs puisque les entreprises répercutent la masse salariale et toutes les cotisations sociales dans leur prix de vente.

### *Ensuite pour les entreprises*

La première question que l'on peut se poser est celle de savoir si les entreprises doivent participer au financement de l'assurance maladie. Si l'on considère que le droit à la santé représente dans la société un bien inestimable qui doit être garanti à l'ensemble de ses membres, il faut par un choix collectif mettre en œuvre l'expression d'une solidarité nationale assumée à partir de la richesse produite. Il faut donc que les entreprises qui sont des éléments constitutifs et qui profitent de cette richesse participent à ce financement. Elles participent également parce qu'elles représentent aussi un coût pour l'assurance maladie de par leur responsabilité dans les maladies professionnelles, dans les accidents du travail. Enfin elles ont aussi intérêt à avoir une main d'œuvre en bonne santé

### **Une proposition du SNUI**

Aujourd'hui les cotisations patronales sont calculées sur la masse salariale qui n'est pas le seul élément constitutif de la richesse dégagée par une entreprise. On peut même affirmer que très souvent aujourd'hui que la richesse des entreprises se fait au détriment des salaires par la baisse de leur niveau dans le pourcentage de redistribution, par les suppressions d'emplois, par les délocalisations. Ainsi une entreprise qui délocalise, qui crée du chômage, puis ensuite revient vendre ses produits en France en employant très peu de salariés, ne participe plus à la solidarité nationale que constitue l'assurance maladie.

Dès 1992, en partant de ces analyses le SNUI a élaboré une revendication proposant que les entreprises participent au financement de l'assurance maladie en payant sur la richesse dégagée qui se définit comme celle déterminée par le bénéfice brut d'exploitation duquel on ne déduit que les frais généraux qui concourent à la production et sans déduire les amortissements déjà pris en charge fiscalement.

Aujourd'hui cette revendication est souvent présentée sous l'appellation Valeur Ajoutée. Outre le fait que le grand public ne sait pas ce qu'est la valeur ajoutée sauf à travers le biais de la TVA qui est connue comme étant injuste, la notion de valeur ajoutée a quelque chose de plus positif, de plus noble que la notion de bénéfice. Pour une bonne communication portant sur la nécessité de faire payer les entreprises il est donc préférable de parler de la richesse dégagée à partir du bénéfice brut d'exploitation ce qui est plus parlant pour le grand public. Cette nouvelle assiette de financement serait de nature à permettre un financement plus équitable, plus solidaire pour une assurance maladie universelle pour tous.

# **LA JUSTICE FISCALE VUE PAR LE GOUVERNEMENT SARKOZY, ILS GARDENT LE PAQUET FISCAL, ILS SUPPRIMENT LA 1/2 PART :**

Cette décision de supprimer la 1/2 part pour les veufs ou veuves, pour les divorcé(e) s, va entraîner pour de nombreux adhérents du CLR une perte de pouvoir d'achat puisqu'en effet ils risquent d'être imposables sur le revenu, mais aussi ils risquent de perdre des exonérations comme la redevance télé, la taxe d'habitation, etc. La rédaction de l'article du CGI précise que ceux qui en bénéficiaient en 2008 continueront d'en bénéficier au titre des revenus de 2009 à 2011 et que la réduction d'impôt ne pourra excéder 855 € au titre de 2009, 570€ au titre de 2010 et 285 € au titre de 2011 et qu'à compter des revenus 2012 ce dispositif sera terminé.

La rédaction de cet article n'a pas encore donné lieu à commentaire de la part de la DG en ce qui concerne ceux qui n'ayant pas bénéficié de la mesure en 2008 se retrouvent dans cette situation en 2009. On peut imaginer qu'il y a de fortes chances qu'ils soient exclus du régime transitoire. Par ailleurs un membre de phrase de cet article déclare que pour continuer de bénéficier de cette 1/2 part jusque sur les revenus de 2011 il faut à propos des ou de l'enfant « que les contribuables aient supporté à titre exclusif ou principal la charge pendant au moins 5 années au cours desquelles ils vivaient seuls » Cette rédaction n'a pas elle non plus donné lieu à commentaire de la DG et elle soulève un certain nombre de difficultés quand à la justification à apporter par le contribuable et pour l'administration elle-même pour apprécier cette justification. Toutefois l'introduction de l'obligation d'avoir vécu seul ne devrait concerner que les divorcé(e)s ou les veufs,veuves qui l'ont été très jeunes et donc cette nouvelle rédaction devrait se traduire par la perte de la 1/2 part pour de très nombreux retraités. Pour notre part nous considérons qu'il serait préférable de laisser tous ceux qui avaient la 1/2 part supplémentaire en 2008 continuer à en bénéficier jusqu'en 2012 (revenus 2011).

## **CAMPAGNE DE COTISATIONS 2009 du CLR-SNUI :**

Les cotisations rentrent régulièrement et c'est avec plaisir que nous lisons tous les petits mots gentils, petits encouragements qui accompagnent très souvent le règlement de cette cotisation. Comme nous ne pouvons vous répondre individuellement, nous sommes heureux de le faire grâce à ce bulletin.

## **MESSAGERIE DU CLR INFO :**

Suite aux travaux qui ont été effectués dans les bureaux la messagerie particulière du CLR adresse [clr@snui.fr](mailto:clr@snui.fr) a été difficilement accessible pendant plusieurs mois. Aujourd'hui elle est de nouveau praticable mais il est bon de savoir que les camarades retraités comme vous, ne sont et ne peuvent être présents tous les jours pour exploiter les messages que vous envoyez. Ils sont présents régulièrement le Mardi de chaque semaine et quand les messages concernent plus particulièrement Christian Steenhoudt en sa qualité de Président, sa situation géographique l'amène à être présent une semaine par mois à Paris. Tout ceci explique les décalages que vous pouvez constater dans les réponses.

## **DOSSIER D'ACCUEIL DU CLR :**

Ce dossier de 10 pages en couleur a été tiré à 2000 Exemplaires et il sera envoyé prochainement dans les sections départementales pour être distribué par elles, aux camarades, environ 1400, qui partent en retraite en 2009. Pour ceux d'entre vous qui possèdent internet vous pouvez le consulter sur le site RETRAITES du CLR.

En 2008 ce sont 750 Adhérents du SNUI qui sont partis en retraite. Et malgré le nouveau système mis en place, 450 Camarades ont payé une cotisation en qualité d'actif ce qui s'est traduit par un départ sans laisser d'adresse. Tous les efforts sont accomplis pour essayer de les récupérer et c'est ainsi que 2 courriers ont déjà été envoyés aux Secrétaires de section pour effectuer des recherches et le BN et des camarades du CLR effectuent également des recherches à partir des annuaires téléphoniques. Actuellement sur ces 450 nous en avons retrouvé environ 200 à qui nous avons écrit en leur envoyant le dossier d'accueil et pour les

inviter à l'AG. Pour éviter que cette situation ne se reproduise le CLR envoie régulièrement des messages aux retraitables 2009 et le dossier d'accueil doit compléter le dispositif.

# ***LES RELATIONS EXTERIEURES DU CLR-SNUI***

## **ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE DES RETRAITES DU SNES-FSU :**

Annie Clavel responsable nationale de la structure syndicale des retraités du Syndicat National des Enseignants du Second degré et qui siège à ce titre à la CE Nationale de la FGR-FP a invité Christian Steenhoudt, Président du CLR à son Assemblée Générale Nationale des retraités du SNES qui se tenait les 4 et 5 Février au Mans et qui regroupe environ 90 Délégués responsables des structures locales des retraités du SNES et originaires de toutes les académies. Le SNES compte environ 7000 adhérents retraités. Annie Clavel soulignait que cette invitation d'un intervenant extérieur avec prise de parole était une grande première ce qui est un honneur pour le SNUI.

L'invitation avait été faite pour une intervention en tribune suivie d'un débat avec l'ensemble des participants dans la salle sur le thème de la fiscalité française, européenne, la fraude et le contrôle fiscal, le financement de l'assurance maladie. Cette invitation ne s'est pas limitée à ce passage obligé et Christian Steenhoudt a assisté à l'ensemble des débats inscrits à l'ordre du jour et à la demande des camarades du SNES il a eu tout loisir d'intervenir quand il le souhaitait sur les autres et différents sujets abordés. Ces sujets étaient dans le droit fil des préoccupations du mouvement syndical en général et du CLR également, pouvoir d'achat, syndicalisme et retraite, menaces sur la protection sociale (assurance maladie- régime des retraites), fonctionnement interne et participation à la FGR-FP.

Cette AG Nationale a été très vivante et sur tous les thèmes les interventions ont été nombreuses et sur la fiscalité les échanges ont été fructueux. L'organisation matérielle et l'intendance étaient parfaites. Christian Steenhoudt a invité notre camarade Annie Clavel à l'AG du CLR.

## **FGR-FP PARTICIPATION DU CLR-SNUI**

Monique Clairet a participé le mercredi 11 Février à la commission nationale de la FGR consacrée au dossier fonction publique et le mercredi 18 Février c'est Christian Steenhoudt qui participait aux travaux de la commission nationale de la FGR. Ces 2 commissions se situent dans des périodes et des actualités très marquées par l'application de politiques néfastes avec la RGPP et les mesures fiscales récentes.

### **En Auvergne :**

Invités à participer le vendredi 23 janvier à une Conférence Débat sur le thème */"Défense des Services Publics"/*, par le collectif */"Unedynamique de GAUCHE pour LEZOUX"/*, *\*/Georges Haddou* et Jacques Pélamourgues ont pu largement développer les analyses du SNUI sur la fiscalité nationale et locale, et dénoncer les injustices sociales qui découlent d'une politique résolument inégalitaire.

### **Dans les Pyrénées Atlantiques :**

A l'initiative de Michel ARRIBE de la FGR de PAU et qui est chargé d'organiser le congrès national de la FGR en 2010 à Pau, Christian Steenhoudt est venu animer un débat de 2 heures sur la fiscalité et pour développer toutes les positions du SNUI défendues en la matière.

## ***LES RELATIONS EXTERIEURES DU CLR-SNUI (SUITE)***

### ***Le CLR présent en GRECE à Athènes***

Suite aux fonctions qu'il a occupé en qualité de Président du comité fiscal de l' Union des Personnels des Finances en Europe (UFE) et qui regroupe tous les syndicats des impôts de la CE plus la Norvège et la Suisse, Christian Steenhoudt a gardé d'excellents contacts avec les responsables syndicaux des pays membres de l'UFE. Cela permet au bulletin Mare Fiscum de bénéficier d'articles concernant la situation des retraités des impôts des pays européens.

Cela a été le cas pour la Grèce et dans le cadre de ces relations créés, Ioannis SKOURAS, Président de la GREEK ASSOCIATION of TAX RETIRED EMPLOYEES, avait invité le Président du CLR à se rendre à Athènes. Empêché c'est notre camarade Michel SOUFFLET qui nous a dignement représenté du 12 au 14 février.

L'Association Grecque des Employés Fiscaux retraités a été créée en 2002 et comprend actuellement environ 400 membres dont la cotisation est prélevée directement chaque mois sur la pension. Elle travaille en étroite collaboration avec la Fédération des Finances de Grèce, POE-DOY. Comme pour nous, le principal problème de l'Association est de continuer à syndiquer les retraités.

Parmi leurs revendications, la principale concerne le bas niveau des pensions et le différentiel entre salaire de la période d'activité et la pension de retraite. Comme en France les retraites sont calculées uniquement en fonction du dernier salaire. Compte tenu de l'importance des primes qui ne sont pas intégrées au salaire pour le calcul des retraites, la pension représente environ 50% du montant des sommes perçues en activité (salaires + primes). Pour les retraités, les pensions sont revalorisées en fonction du taux de l'inflation mais ce taux est augmenté de 0,5%. La plupart des employés des Services Fiscaux de Grèce partent en retraite à 60 ans après avoir accompli 35 ans de service. Les agents dont le statut correspond en France à agent d'assiette et contrôleur partent en retraite avec une pension d'environ 1100 euros. En ce qui concerne les inspecteurs et ceux qui ont un niveau d'études universitaires,

la pension moyenne se situe aux alentours de 1350 euros.

Le second problème qui préoccupe nos camarades grecs, c'est de ne plus bénéficier des avantages des Caisses de solidarité et professionnelle d'assurance qui sont administrées par la Fédération POE – DOY et subventionnée par l'Etat. Ces deux caisses permettent d'obtenir des aides, notamment en cas de problèmes de santé. Ils sont donc obligés de payer une cotisation.

Michel SOUFFLET est intervenu lors d'une réunion rassemblant environ 250 adhérents. Après les remerciements d'usage, Michel a présenté le CLR puis il passé en revue nos principales revendications en tant que retraités et les différentes actions que nous avons menées en 2008 et enfin en tant que membre de l'UFE, il a insisté sur la nécessité d'une harmonisation fiscale et sociale afin de construire une Europe plus juste, plus libre et plus sociale.

Le Président de l'Association Grecque des Employés Fiscaux retraités a été très honoré que le CLR assiste à leur réunion. Il a précisé qu'il était demandeur d'une étroite collaboration entre nos deux organisations. Depuis Juin 2008 nos camarades Grecs reçoivent régulièrement le bulletin du CLR (tout comme les camarades de Belgique, du Brésil, d'Irlande, du Luxembourg, du Portugal) et l'engagement a été pris de poursuivre et d'enrichir nos contacts.

Dans le cadre de son séjour Michel Soufflet a aussi rencontré les camarades permanents de la Fédération syndicale POE-DOY et a pu constater là aussi que les revendications et les combats étaient de même nature que celles et ceux menés par le SNUI.

Remerciements renouvelés à tous nos camarades Grecs et en particulier à Maria STANTZOU, militante active du syndicat et qui parle parfaitement le français. C'est elle qui nous a aidé à lier des liens avec l'Association grecque des retraités fiscaux.